

ARRETE N° 00036 /MINCOMMERCE/CAB DU 02 SEPT 2014
FIXANT LES CONDITIONS ET LES MODALITES DE COMMERCIALISATION DES
FEVES DE CACAO.-

LE MINISTRE DU COMMERCE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi n° 90/031 du 10 août 1990 régissant l'activité commerciale au Cameroun ;
- Vu** la Loi n° 95/11 du 27 juillet 1991 portant organisation du commerce du cacao et du café, modifiée et complétée par la Loi n° 2004/025 du 30 décembre 2004 ;
- Vu** le Décret n° 91/272 du 12 juin 1991 portant création et organisation de l'Office National du Cacao et du Café, modifié et complété par le Décret n° 97/142 du 25 août 1997 ;
- Vu** le Décret n° 2006/085 du 09 Mars 2006 portant organisation et fonctionnement du Fonds de Développement des Filières Cacao et Café ;
- Vu** le Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 2012/513 du 12 novembre 2012 portant organisation du Ministère du Commerce ;
- Vu** le Décret n° 93/720/PM du 22 novembre 1993 fixant les modalités d'application de la Loi n° 90/031 du 10 août 1990 régissant l'activité commerciale au Cameroun ;
- Vu** le Décret n° 2005/1212/PM du 27 Avril 2005 réglementant le conditionnement et la commercialisation des fèves de cacao ;
- Vu** l'Arrêté n° 0031/MINCOMERCE/CAB du 09 août 2012 fixant la redevance à l'exportation du cacao et du café pour le compte de l'Office National du Cacao et du Café, du Conseil Interprofessionnel du Cacao et du Café, les contributions aux organisations du cacao et du café, au Fonds de Développement des Filières Cacao et Café et à la Société de Développement du Cacao,

ARRETE :

CHAPITRE I
DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er}.- Le présent arrêté fixe les conditions générales de commercialisation du cacao pour compter de la campagne 2014/2015.

Article 2.- (1) Le cacao est acheté aux producteurs suivant un prix différencié par qualité, négocié et fixé d'accord-parties sur la base des prix de référence publiés par le système d'information des filières.

